

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° PC 006 137 08 E0013-1

Commune de Spéracèdes

date de dépôt : 23 décembre 2008

demandeur : SARL L'AIGLON

pour : transfert de permis

adresse terrain : 29 Rue DES ORANGERS, à
Spéracèdes (06530)

ARRÊTÉ
transférant un permis de construire
au nom de la commune de Spéracèdes

Le maire de Spéracèdes,
Le Maire

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 ;

Vu le plan d'occupation des sols de SPERACEDES approuvé le 3 décembre 1986,

Vu le permis initial accordé le 12/02/2009 à M. RISPAL Dominique pour la construction d'une villa et piscine,

Vu la demande de transfert présentée le 20 janvier 2010 par la SARL L'AIGLON, demeurant 20 Chemin des cigales, Grasse (06130) ;

Vu l'accord du bénéficiaire initial ;

ARRÊTE

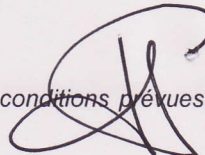
Article 1

Le TRANSFERT du permis susvisé est ACCORDE.

Le 1^{er} Mars 2010

Le maire,

Joël PASQUELIN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.